Caracas, le 23 août 1976

## Rapport de fin de mission

### 1) Relations bilatérales Suisse-Venezuela

Les relations de la Suisse avec le Venezuela sont traditionnellement excellentes, même si la distance et les intérêts respectifs ont été au cours des derniers siècles des facteurs plutôt négatifs quant à la création de liens étroits. Autrefois le Venezuela a manifesté plus d'intérêt pour la Suisse que notre pays pour lui. La Constitution fédérale helvétique de 1874 a inspiré dans une certaine mesure la Constitution vénézuélienne de 1882, surnommée ici Consitution suisse. Lors du centenaire de la naissance de Bolívar, en 1883, la Suisse fut conviée spécialement aux manifestations commémoratives. Le Conseil fédéral déclina cependant l'invitation, vu la distance et les frais de voyage consécutifs.

A deux reprises le Venezuela recourut à l'arbitrage du Conseil fédéral: la première fois, en 1894, dans une affaire concernant le ressortissant italien Fabiani et la seconde, en 1916-1922, dans son différend avec la Colombie sur le tracé de la frontière commune. Même si le verdict de notre Gouvernement favorisa la Colombie dont la position juridique était plus forte, il ne semble pas que cette question délicate ait laissé d'amertume à l'égard de l'autorité helvétique.

Pendant la Deuxième Guerre mondiale, le Venezuela confia à la Suisse la défense de ses intérêts dans les Etats de l'Axe (Allemagne, France, Hongrie, Italie, Japon) de même que notre pays assuma ici la représentation de ces derniers. De 1962 à 1974 il représenta le Venezuela à Cuba.



Le Venezuela accrédita un chargé d'affaires à Berne en 1894 et en 1916 à cause des arbitrages dont j'ai parlé plus haut. De 1921 à 1923, une commission helvétique, dirigée par le Colonel Paul Lardy et Pierre Bonna, opéra dans les secteurs limitrophes visés par l'arbitrage fédéral.

Une représentation diplomatique vénézuélienne permanente existe à Berne depuis 1919, un consulat à Genève depuis 1910. De son côté, la Suisse ouvrit à Caracas un Consulat honoraire en 1909. Le premier consul de carrière, arrivé en 1932, devint le premier chargé d'affaires en 1933; le premier ministre présenta ses lettres de créance en 1954 et le premier ambassadeur en 1961. Il y eut un consulat honoraire à Maracaibo de 1951 à 1965, transformé depuis lors en agence consulaire. Il y a aussi un agent consulaire à Maracay depuis 1970.

Il n'existe ni traité de commerce, ni convention consulaire, ni traité d'extradition entre les deux pays. Nos échanges commerciaux remontent au siècle dernier, mais nos exportations ne se sont développées qu'après la Deuxième Guerre mondiale. Elles atteignent annuellement plus de 200 millions de francs et sont vraisemblablement destinées à augmenter encore au cours des prochaines années. Nos importations, en revanche, sont des plus modestes (10 millions de francs, uniquement du café et du cacao) et il n'est pas probable que leur structure et leur importance subissent à court terme de sensibles modifications. Notre balance des invisibles doit être, elle aussi, largement active: les redevances, les primes de réassurance, les frais d'études et de tourisme des vénézuéliens en Suisse, les relations bancaires en sont des postes les plus marquants. La Suisse est le treizième fournisseur commercial du Venezuela et, en 1975, était le sixième investisseur étranger avec un montant (60 %) d'environ frs 210.000.000.

600 maisons suisses sont représentées sur ce marché par quelque 300 agents spécialisés résidant pratiquement tous à Caracas. Les restrictions aux investissements étrangers et à l'emploi de main d'oeuvre étrangère n'ont pas posé jusqu'ici à nos entreprises helvétiques des problèmes insurmontables.

Une affaire en suspens: l'accord aérien. Un projet à réaliser: l'exposition industrielle suisse de 1978.

### 2) Relations avec la Colonie suisse

La Colonie suisse compte aujourd'hui quelque 1600 âmes. C'est une colonie jeune, à sa première génération, qui s'est établie depuis la Deuxième Guerre mondiale. Au siècle dernier, la présence de suisses dans ce pays fut sporadique. Aucune émigration organisée, en dépit des efforts du Venezuela pour attirer des étrangers. Les conditions climatiques et l'absence de communications à l'intérieur du pays sont des facteurs qui ont toujours découragé l'établissement d'agriculteurs helvétiques vers cette région.

Avec l'installation des compagnies pétrolières, en 1918, arrivèrent des géomètres et des géologues suisses au service de la Shell et de la Standard Oil. Mais jusqu'en 1945, l'effectif de la colonie ne dépassa pas quelques centaines de personnes.

Pendant ma gestion, les relations de l'ambassade avec la colonie ont été excellentes et exemptes de toutes difficultés. J'ai participé régulièrement à la vie des institutions locales (Centro suizo, Damas suizas, Sociedad suiza de asistencia, Pro Ticino). Les 850 adultes suisses

de Caracas ont été invités par moi aux fêtes nationales de 1974 et 1975. Beaucoup d'entre eux ont aussi été conviés à plusieurs reprises à des dîners et à des cocktails, soit à l'ambassade, soit aussi chez mon premier collaborateur.

Il s'agit d'une colonie de commerçants et de techniciens qui augmente avec le développement industriel du pays et l'accroissement du pouvoir d'achat de sa population. La moitié des suisses possède la double nationalité par naissance (enfants) ou par naturalisation (adultes).

J'ai personnellement récolté une documentation sur l'histoire des suisses au Venezuela. Il existe le projet de faire paraître une plaquette sur la présence helvétique ici à l'occasion de l'exposition industrielle de notre pays en 1978. Un compatriote de Caracas, M. Philippe Erard, se chargerait de la rédaction et de la publication de cette brochure.

Pour les diplomates étrangers, les contacts avec les milieux gouvernementaux sont assez difficiles en raison de l'inefficacité de l'administration, des fréquentes mutations des fonctionnaires et du fait que toutes les décisions d'une certaine importance sont prises au sommet par le président lui-même. Il faut donc se contenter de rapports instables et assez capricieux.

Un fichier alphabétique et annoté contient les noms des vénézuéliens avec lesquels j'ai entretenu des relations suivies (parlementaires, fonctionnaires, industriels, banquiers, savants, écrivains, journalistes, société). On trouvera aussi dans les archives des listes d'invitation à des cocktails contenant les adresses de milieux spécialisés (représentants vénézuéliens de

maisons suisses, dirigeants d'organisations internationales, milieux culturels, etc.) ou encore celles des autorités et des amis de la Suisse (anciens élèves de l'IMEDE, de l'IUHEI).

- 4) Le club fréquenté par l'establishment est le Country Club, à deux pas de la résidence (piscine, golf, tennis, équitation, restaurant), celui de la meilleure plage est Camuri Grande. N'ayant personnellement aucun intérêt ni pour les sports ni pour la plage, je n'ai pas appartenu à ces associations qui étaient cependant fréquentées par mes prédecesseurs Dupont, Turrettini et Bossi.
- 5) Le rapport de poste, de rédaction récente, contient toutes les indications nécessaires pour le nouveau chef de mission. J'ajoute cependant à son intention que la présentation des lettres de créance à Caracas, comme à Port-of-Spain, se fait en veston. La jaquette (sans gants ni haut-de-forme) se porte à Caracas deux mois l'an, à des cérémonies officielles (en mars et juillet).

# Trinidad et Tobago

#### Trois traités:

- un accord sur la double imposition (1.2.73)
- un accord aérien (15.12.71)
- un accord de coopération technique (25.11.74)

Les deux premiers sont inopérants, et pour cause; le troisième viendra à échéance en automne 1977. Il ne sera vraisemblablement pas renouvelé. Il existe un projet pour créer des liens nouveaux entre l'Institut de relations internationales de Port-of-Spain et l'IUHEI.

La colonie compte une cinquantaine de personnes. Le consul honoraire, gérant du consulat général, a des compétences d'agent consulaire.

Pas de problèmes particuliers à signaler

### Antilles hollandaises et Surinam

Mes efforts pour trouver un agent consulaire à Willemstad ont échoué. La candidature d'un de nos compatriotes à Aruba me paraît inutile. Il conviendrait donc d'attendre l'indépendance de ces colonies néerlandaises pour repenser le problème en fonction d'une situation nouvelle.

Quant au Surinam, indépendant depuis l'an dernier, il appartiendra probablement à nos industries de se prononcer sur l'intérêt qu'il y aurait à s'y faire accréditer. Le nombre des suisses qui y résident et nos échanges commerciaux actuels ne justifient pas des démarches particulières.

# La Barbade, la Grenade et les Etats britanniques associés

Ces îles ne présentent actuellement aucun intérêt spécial pour notre pays. Les compatriotes qui y résident sont généralement des employés des grandes chaînes d'hôtels américaines.

## La Guyane

Siège du Caricom et client potentiel de la Suisse pour son équipement industriel. L'établissement de relations diplomatiques bilatérales vient d'être décidé.

Morro



### SCHWEIZERISCHE VERTRETUNG REPRÉSENTATION SUISSE

in/à

Caracas

Direction administrative

Ihr Zeichen Votre référence Ihre Nachricht vom Votre communication du Unser Zeichen Notre référence

381.2- BTG/bf

Datum Date

24.8.1976

Gegenstand/Objet:

Rapport de fin de mission

Me référant à vos instructions 722, je vous fais ./. tenir sous ce pli en trois exemplaires mon rapport de fin de mission.

L'Ambassadeur de Suisse:

(Bonnant)

Beilagen/Annexes: mentionnées

Durchschlag an Copie à